

Le laboratoire est agréé :

par le Ministère chargé de la Santé

pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrains et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux (eaux destinées à la consommation humaine, eaux de piscine et de baignade, eaux de puits, ...). Portée détaillée de l'agrément disponible sur demande et consultable sur :

<http://www.sante.gouv.fr/laboratoires-agrees-pour-le-contrôle-sanitaire-des-eaux.html>

par le Ministère chargé de l'Environnement

pour les analyses physico chimique des eaux résiduaires et naturelles. Se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments :

<http://www.labeau.ecologie.gouv.fr>

par le Ministère de l'Agriculture et de l'agroalimentaire

pour la santé animale, la microbiologie alimentaire, la radioactivité des aliments.

La liste des prestations agréées est consultable sur :

<http://agriculture.gouv.fr/laboratoires-agrees-methodes-officielles-alimentation-568>

<http://agriculture.gouv.fr/laboratoires-agrees-methodes-officielles-santé-animale>

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Eau et Biodiversité



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

